



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

8 mai et 11 novembre

Question écrite n° 37957

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la très faible participation des maîtres d'écoles et des élèves aux cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918. Bien que ces cérémonies, et notamment celle du 11 novembre 1918, donnent lieu tous les ans, à la publication d'une note au bulletin officiel de l'éducation nationale, incitant les enseignants et les élèves à participer, on note malheureusement d'année en année, une désaffection de plus en plus grande pour ce type de manifestation. La guerre de 1914-1918 a pourtant forgé toute l'histoire du xxe siècle et, à ce titre, elle doit rester un élément indissociable de notre conscience collective. Nul ne peut alors prétendre conserver cette conscience collective sans apprendre aux jeunes générations l'histoire qui est la leur. Dans un pays libre, le rôle de l'école de la République n'est-il pas justement d'enseigner l'histoire par le souvenir pour faire entendre avec plus de force le message universel de la paix ? Bien que respectant tout à fait l'engagement personnel des maîtres d'écoles pour faire participer leurs classes à de telles cérémonies, il lui demande de réfléchir à des mesures incitatives qui viseraient à mobiliser le maximum d'enseignants et d'élèves.

Texte de la réponse

Tous les ans, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie publie une note au Bulletin officiel de l'éducation nationale incitant les enseignants et les élèves à préparer les cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918 et à y participer. Cependant, cette présence étant laissée à la libre appréciation de chacun, elle varie sensiblement d'un département à un autre. D'une manière générale, il faut observer que la participation des élèves et des professeurs aux activités pédagogiques scolaires et extra-scolaires liées à la citoyenneté et au devoir de mémoire reste d'un haut niveau. Par exemple, au cours de l'année 1998-1999, plus de quarante mille collégiens et lycéens ont participé au concours national de la résistance et de la déportation, produisant souvent des travaux (mémoire, cassette, cédérom) d'excellente qualité qui ont nécessité un investissement tout au long de l'année. Il convient de rappeler également que Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire a écrit, en novembre 1998, à l'ensemble des présidents des fédérations et grandes associations d'anciens combattants pour les inviter à prendre une part plus importante dans le cadre de ces activités et ce, au sein même des établissements scolaires, sous la forme qui leur paraîtra la plus adaptée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37957

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6786

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 549